



BARÈME D'HONORAIRES

▶ HONORAIRES DE NÉGOCIATION SUR PRISE A BAIL – AVEC OU SANS DROIT D'ENTRÉE –, LOCATION, JOUISSANCE DE :

immeubles à usage tertiaire, commercial, industriel, artisanal et professionnel

-
- Loyer annuel de 0 € à 4 500 € HT/HC _____ FORFAIT de 1 400 € HT (1 680 € TTC)
 - A partir de 4 501 € HT/HC _____ 30 % HT (36 % TTC) d'une année pleine de loyer HT/HC

▶ HONORAIRES DE NÉGOCIATION SUR TRANSACTIONS DE :

Titres de sociétés, fonds de commerce, cession de droit au bail, immeubles à usage tertiaire, commercial, industriel, artisanal et professionnel, terrain

-
- De 0 € à 120 000 € HT NET VENDEUR _____ FORFAIT de 10 000 € HT (12 000 € TTC)
 - De 120 001 € à 200 000 € HT NET VENDEUR _____ 9 % HT (10,80 % TTC)
 - A partir de 200 001 € HT NET VENDEUR _____ 8 % HT (9,60 % TTC)

A titre indicatif, dans le cadre d'une cession de droit au bail, les honoraires de négociation sont cumulables avec les honoraires de négociation d'une location d'immeuble à usage tertiaire, commercial, industriel, artisanal et professionnel.

▶ HONORAIRES DE RÉDACTION, RENOUVELLEMENT ET AVENANT DE BAIL

sur immeubles à usage tertiaire, commercial, industriel, artisanal et professionnel

-
- Loyer annuel de 0 € à 25 000 € HT/HC _____ FORFAIT de 3 000 € HT (3 600 € TTC)
 - De 25 001 à 50 000 € HT/HC _____ FORFAIT de 4 500 € HT (5 400 € TTC)
 - A partir de 50 001 € HT/HC _____ FORFAIT de 6 000 € HT (7 200 € TTC)

A titre indicatif, les honoraires sont augmentés de la TVA au taux en vigueur au jour de l'acte définitif constatant l'entremise entre les parties.

Le 7 janvier 2021